



Rachat de crédit à la consommation

Par **Lypetro**, le **06/02/2020** à **10:21**

Bonjour j'aurais une questions sur le droit bancaires.

Je m'explique, mon conjoint m'a rejoint dans ma banque actuelle et à fait racheter son crédit. Il a donc signer son contrat de rachat en octobre et sa première mensualités a été prélevé en novembre 2019.

Son ancienne banque nous a donc mis en recouvrement car il n'y avait plus de fond pour payer ce même crédit chez eux, après maintes et maintes explications par mail, téléphone et en face à face rien n'y fait il continue de débiter le crédit chez eux. Nous avons eu des remboursements attendu d'autre organisme sur ce même compte ils nous prélèvent donc des impayés et commissions d'intervention.

Ma question est pouvons nous espérer le remboursement des impayés et l'annulation des dettes ?

Ont-ils le droit de faire cela pour une même credit présent dans deux banques différentes ?

Merci d'avance pour votre retour